

## PROGRAMME D'ACTIVITES 2026

France Enfance Protégée est un organisme qui met en œuvre, à la suite de la loi du 7 février 2022, des dispositifs à destination :

- des enfants en situation de danger, leur entourage direct ou indirect, les personnes en recherche de leurs origines personnelles, les personnes adoptantes, et de manière plus large le « grand public » avec notamment une sensibilisation autour de l'enfance en danger, dans une logique de prévention.
- des professionnels de services départementaux, d'associations locales et nationales, de services de l'Etat, de réseaux techniques ou de recherche, qui œuvrent au quotidien auprès des différents publics de la protection de l'enfance.
- des décideurs publics (Etat et Départements) et associatifs en appui au pilotage de la politique publique.

La création effective du GIP a eu lieu en janvier 2023 avec l'installation des instances qui seront renouvelées lors de cette assemblée générale. Après 3 années d'existence, avec de forts enjeux organisationnels, nous avançons désormais de manière plus stabilisée, même si le contexte budgétaire pèse encore. Le déménagement dans de nouveaux locaux en septembre marque cette nouvelle étape.

Ce programme d'activité est compatible avec le budget voté lors du CA du 26 novembre qui intègre les décisions prises comme celles en attente. Cela reste un exercice complexe car les prévisions 2026 sont basées, comme en 2025, sur un résultat déficitaire. La direction générale a engagé depuis plusieurs mois un travail d'analyse de chaque dépense, des efforts réels sont menés, notamment sur des ajustements organisationnels (non-renouvellement de postes,...) et des process financiers et RH plus clairs.

Mais des arbitrages seront encore nécessaires sur le périmètre de nos missions pour répondre aux nouveaux enjeux et attentes, tout en respectant un équilibre budgétaire indispensable pour l'avenir.

### 1) Le SNATED positionné comme service d'écoute multi canal, réactif et disponible pour les citoyens

Ce service, avec la ligne 119 et les autres modalités de contacts, est reconnu au niveau national comme le point d'entrée des alertes et signalements sur les violences faites aux enfants ; la campagne nationale de communication de septembre à octobre a ainsi mis en lumière l'utilité de ce service pour l'ensemble des citoyens. Nous avons reçu plus d'appels mais surtout de tchats avec les mineurs (+30% par rapport à 2024). Nous souhaitons élargir en horaire ce tchat fortement utilisé par les moins de 18 ans (passer de 21H à 23H le soir).

La priorité sera en 2026, à la suite de l'étude interne et le plan d'actions qui en découle, de continuer à revoir l'organisation pour mieux répondre aux citoyens.

On peut s'améliorer avec :

- A- Renforcer les équipes du 119 pour diminuer les invitations à rappeler avec une priorisation des effectifs sur la journée et une révision des contrats et plannings des écoutants ; nous avons 5 nouveaux écoutants en cette fin d'année 2025 et en fonction des besoins identifiés après stabilisation de cycles de travail, d'autres recrutements sont envisageables si nécessaire
- B- Repenser l'accueil téléphonique pour améliorer le parcours d'appel des citoyens
  - le développement du multi canal (tchat, formulaire, rappel sur des créneaux horaires...)
  - un nouveau site web et une communication renouvelée (logo, affiches...) ; des prestataires seront bientôt choisis, la gouvernance sera pleinement associée au comité de pilotage
  - une amélioration du traitement des appels avec une reconfiguration envisagée du pré-accueil et du filtrage téléphonique, au plus tard le 1/01/2027
  - un travail de fond avec les CRIP, notamment sur les demandes des professionnels qui devraient les contacter en priorité

Par ailleurs, la plateforme d'écoute sur la prostitution des mineurs va évoluer, avec l'arrêt du niveau 2 d'écoute et suivi de situations, pour se concentrer sur une formation adaptée des écoutants et surtout un lien renforcé avec les professionnels des départements pour apporter de la connaissance sur ce phénomène, de l'appui méthodologique, des ressources. Au premier semestre 2026, un espace collaboratif devrait voir le jour.

Des conventions et projets avec les partenaires sont en cours de finalisation, notamment avec l'Education nationale sur l'échange d'informations.

Le directeur quitte ses fonctions début 2026 ; les défis qui attendent le prochain directeur, en cours de recrutement, sont nombreux mais il pourra compter sur l'engagement de la gouvernance (sur l'analyse et des décisions à prendre sur le circuit des appels) et des services supports (en priorité sur les cycles de travail des écoutants) pour mener à bien ses missions.

## 2) Une feuille de route partagée et des travaux importants pour l'ONPE

Des études ont été lancées en 2025, qui compléteront les travaux réguliers de l'ONPE (données pupilles, données maltraitance qui est une nouveauté de 2025...) avec un objectif de comprendre de manière étayée et sur la durée les évolutions en protection de l'enfance et apporter ces connaissances aux décideurs et des outils aux acteurs.

Ainsi, l'étude sur la scolarité des enfants confiés va aboutir au premier semestre à des préconisations dans le cadre de scolarité protégée portée par l'Education nationale et le ministère en charge de la famille.

Un référentiel sur le délaissement sera publié d'ici quelques mois. Il est indispensable de permettre aux départements et aux acteurs de la justice d'appréhender de manière la plus objective possible le contexte familial pour une décision éclairée.

Une étude essentielle et attendue, en lien avec une dizaine de départements, va permettre de mieux appréhender les motifs de placement et la situation des parents pour les moins de 3 ans confiés à l'ASE.

Sur la thématique des violences subis par les enfants durant leur placement, nous lançons un séminaire en 4 séances ainsi qu'un appel à projet du conseil scientifique et une étude. Notre objectif est d'aider les acteurs à améliorer les conditions de prise en charge et mettre les besoins fondamentaux de l'enfant au cœur de nos préoccupations.

Par ailleurs, l'animation du réseau des ODPE va être renforcée, par des soutiens méthodologiques et des temps de partage plus réguliers.

### 3) La mise en œuvre de la base de données des agréments assistants maternels et familiaux

Ce dossier avance avec d'ores et déjà un schéma cible présenté aux départements, pour un service numérique complet (dématérialisation des agréments, contrôles systématiques...). La convention avec la DINUM permet de travailler avec des développeurs de manière agile avec un objectif de créer les bases en 2026, pour un déploiement finalisé en 2027.

### 4) La sécurité informatique

Il est impératif de mettre à niveau notre sécurité informatique (rapport IGAS) et notre gestion des données personnelles. Aussi, des moyens nouveaux sont nécessaires avec le recrutement d'1 ETP de chargé de mission sécurité SI & exploitation qui vient d'être lancé, ainsi qu'une prestation de mise à jour de notre dispositif de sécurité informatique (RSSI externalisé), une prestation de délégué à la protection des données externalisé, et en investissement dans nos matériels et serveurs.

### 5) L'adoption et l'accès aux origines

Ces deux sujets sont liés, même si actuellement portés par deux services différents.

Le CNAOP, qui est à la fois conseil et service, n'a pas vocation à évoluer à court terme sur ses missions premières d'accompagnement des correspondants départementaux et des personnes en recherche de leur origine après un accouchement dans le secret. FEP continue à améliorer le dispositif avec le déploiement depuis 2025 de sessions de formation continue pour les professionnels des départements et en permettant début 2026 de faire une demande d'accès à ses origines directement en ligne.

Des réflexions sont cependant engagées sur la loi de 2002 qui devraient faire l'objet de propositions conjointes CNA/CNAOP à la haute commissaire au premier semestre 2026. Et le comité national d'éthique a aussi été saisi par le ministère. En fonction de l'appréhension par le gouvernement de ces travaux, nous serons attentifs aux changements légitiques potentiels qui impacteront nos missions.

Concernant l'AFA, l'adoption nationale se développe avec un nombre de pupilles en constante hausse et donc le nécessaire accompagnement des départements et conseils de famille. L'AFA s'est mis au service de ces acteurs, crée du réseau et anime des formations. Nous devons structurer cette activité avec la mise en place d'un espace de partage de ressources et d'expériences début 2026 à destination des départements.

France Enfance Protégée porte aussi la Base de données nationales des adoptants, qui devrait se déployer rapidement après publication du décret en cours de validation par le Conseil d'Etat.

2 sujets restent à ce stade dans un flou préoccupant pour nous car cela rend difficile le travail prospectif dans un contexte budgétaire dégradé

A- L'adoption internationale : la présidente a interpellé les ministères des solidarités et des affaires étrangères sur le contexte de baisse massive des adoptions internationales qui questionne la place de l'AFA. En effet, France Enfance protégée doit continuer à mobiliser des moyens importants dans un contexte de baisse massive des adoptions internationales. FEP doit maintenir des liens avec les pays d'origine, avec les adoptants, et avec les diverses autorités. Cela mobilise des postes de rédacteurs, des prestations et des correspondants locaux, des dépenses de déplacements, un logiciel dédié etc...

B- L'accès aux origines : FEP a fait des propositions de cadrage de ce que pourrait être notre niveau de réponse aux demandeurs, notamment pour accompagner la recherche pour les adoptés à l'international ; une note a été envoyée à la DGCS et à la MAI, qui ont fait suivre aux ministres, sans décision à ce jour sur le périmètre attendu de ce service. Si un nouveau service se met en place, estimé autour de 10 ETP à minima avec des outils informatiques à créer, cela ne peut se faire que si nous en avons les moyens de manière durable

En résumé, France Enfance Protégée ne peut à ce stade, au vu des recettes, répondre à l'ensemble des missions attendues par le législateur, des priorités claires (sur adoption internationale et accès aux origines notamment) restent à prendre. La Cour des comptes va rendre son rapport intermédiaire en mars 2026, il doit aider la gouvernance dans ses prises de décision.

Nous serons donc amenés à réviser ce programme d'activité si besoin en cours d'année.